

Plan de relance de la Métropole du Grand Paris : pour un territoire durable, équilibré et résilient

Mai 2020



AXE	1 : PROMOUVOIR UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	5
1.	SE DOTER D'UN OBSERVATOIRE PARTENARIAL DES DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES	5
2.	SE DOTER D'UN PLAN MÉTROPOLITAIN DE SANTÉ ET DE RÉSILIENCE	5
2.1	La réduction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins	6
a)	Créer et soutenir un label « réseau métropolitain de lieux d'accueils de santé polyvalents »	6
b)	Promouvoir le développement et les usages de la télémédecine	6
c)	Créer un bonus financier « santé environnementale » pour les opérations et actions accompagnées par la Métropole	6
۵۱	Adopter un volet « Habitat et Santé » dans le futur PMHH avec un programme d'actions	
-	Prévoir des logements pour le personnel soignant dans les opérations d'aménagement et futur	
	quartiers de gares du GPE, afin de le rapprocher de son lieu de travail	6
2.2	La prévention et la santé au cœur des politiques publiques métropolitaines	7
f)	Adhérer au réseau Villes Santé de l'OMS	7
g)	Créer un évènement annuel à l'échelle métropolitaine et renforcer la prévention par l'éducation	n
	au développement durable et à la santé	7
h)	Mettre en œuvre les évaluations d'impact sur la santé sur le territoire métropolitain	7
i)	Soutenir une approche globale de la santé dans l'urbanisme	7
3.	PROMOUVOIR LA SECURITÉ ALIMENTAIRE	7
a)	Poursuivre et adopter le Plan Alimentation Durable Métropolitain	7
b)	Soutenir la production agricole métropolitaine et favoriser l'alimentation en circuit	7
c)	Accompagner les communes dans leurs politiques d'achats alimentaires durables et dans la	
	réduction de l'impact environnemental de la restauration collective des écoles maternelles et élémentaires	Q
ΔΧΕ	2 : REVIVIFIER LE TISSU ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DE PROXIMITÉ	
1.	SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET LA CULTURE DE PROXIMITÉ	8
a)	Lancer une nouvelle édition du programme « Centre-Ville Vivant »	8
b)	Entrer au capital de la SEMAEST pour en faire un véritable outil au service de l'ensemble du territoire métropolitain	8
c)	Déployer le dispositif « Mes commerces à domicile » dans les communes de la Métropole du	
	Grand Paris, en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France	9
d)	Accompagner les managers de ville et chargés de mission commerce des communes de la	_
. 1	Métropole du Grand Paris, avec le développement d'une plateforme du commerce	
e)		e 10
	TFP(10



2.	SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE À TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE	. 10
a)	Mobiliser les acteurs publics de la Métropole et les acteurs de l'ESS	10
b)	·	
υ,	accompagnement individualisé des projets d'achat publics	
c)	Consacrer une part des investissements et achats de la Métropole à l'ESS	
d)		
u,	Se doter a datas de mesare a impact	-0
3.	SOUTENIR LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES EN DIFFICULTÉS INCUBÉES DANS UNE STRUCTURE PUBLIQUE, EN PARTENARIAT AVEC PARIS & CO	11
ΔΧΕ	3 : ACCELÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES	
1.	SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ, DES MOBILITÉS DOUCES ET DURABLES SUR LE	
	TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN	. 11
۱		
u)	Organiser une conférence visant à promouvoir les mobilités douces et à coordonner les	
, ,	différentes initiatives sur le territoire	
b)	, ·	
c)	Etendre le Vélib', avec la création de 100 nouvelles stations d'ici 2022	
d)	•	. 12
e)	, , , , ,	42
£١	espaces urbains	. 12
f)	Fédérer et accompagner le développement d'un réseau de réparation de vélos à l'échelle métropolitaine	. 12
g)	\cdot	
-	dans le cadre d'un appel à initiatives privées	.12
2.	MOBILISER LES ENTREPRISES ET ACTEURS DU TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LA MISE EN ŒUVRE	
	D'UN PLAN COMMUN DE DIMINUTION DRASTIQUE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES	. 12
a)	Susciter et animer la mobilisation des acteurs publics et des entreprises du territoire pour bâtir	r
uj	un plan de réduction des émissions dues aux transports professionnels	
<i>(</i> -)	• • • • •	12
(מ	Etudier l'opportunité de renforcer les liens avec SOGARIS, société foncière spécialisée dans la	
	logistique des derniers kilomètres	. 13
c)	Conduire une réflexion sur la mise en place d'outils financiers métropolitains dédiés au	
	financement de la transition écologique	. 13
3.	PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION	. 13
-	Adopter le Schéma directeur métropolitain des énergies	
b)	Accompagner les projets locaux de solarisation du patrimoine immobilier public	. 13
4.	SOUTENIR LA FILIÈRE DU VÉGÉTAL ET DU PAYSAGE	. 13
a)	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	adapté aux producteurs d'arbres sur le territoire métropolitain	. 13
b)	, ,	
	d'îlots de fraicheurd'îlots de fraicheur	. 13



AXE	4 : SOUTENIR LE SECTEUR DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION	. 14
1.	SOUTENIR LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES LOGEMENTS	. 14
a)		
b)		
	démarrage des travaux	14
2.	SOUTENIR LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC	. 14
a)	Financer les audits énergétiques du patrimoine public et aider au financement des travaux via	
<i>t.</i> 1	une avance remboursable de la Banque des Territoires	
b)	Financer l'ingénierie des projets de rénovation énergétique du patrimoine public	15
3.	SOUTENIR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION À TRAVERS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	. 15
a)	Construire et animer des partenariats entre la Métropole et les principaux acteurs métropolita	
	des filières de la rénovation et de la construction	15
b)	·	
c)	Inscrire des exigences écologiques ambitieuses et vérifiables dans les outils métropolitains	
d)	Accélérer et intensifier le programme métropolitain de développement de l'économie circulaire	
	dans le BTP	
e)	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine	16
f)	Financer les études de maîtrise d'œuvre des communes relatives à de nouveaux projets	
	structurants, au travers du fonds dédié	
g)	Configurer un IMGP3 de relance de l'économie locale	16
AXE	5 : LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMÉRIQUE	. 17
1.	LES PLUS FRAGILES	. 17
a)	Poursuivre et renforcer le financement de la formation des publics fragiles via le	
	pass numérique	17
b)	Poursuivre le travail prospectif initié avec nos partenaires du Hub Francil'N, sur la question du	
	déploiement de lieux de proximité et de médiation numérique	17
c)	Déployer un maillage métropolitain de ressourcerie, de recyclage de matériel informatique	17
d)	Equiper en matériel informatique les structures accueillant les publics les plus précaires pour	
	faciliter l'accès aux droits et à la continuité pédagogique	.17
2.	LES AGENTS DES COLLECTIVITÉS	. 17
e)	Mettre en place un programme de formation au télétravail des agents publics de la Métropole	e et
•	des communes en lien avec le CNFPT	
f)	Promouvoir la sobriété énergétique du numérique	17
3.	LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE ET DE LA CULTURE DE PROXIMITÉ	. 18
g)	Mettre en place un programme de sensibilisation dédié aux commerçants et artisans,	
٠.	notamment par le développement des services de « la boutique connectée »	18



AXE 1: PROMOUVOIR UNE STRATEGIE METROPOLITAINE DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

1. Se doter d'un observatoire partenarial des dynamiques métropolitaines

Face à l'absence d'outils d'observation et de cartographie à l'échelle du territoire métropolitain, la Métropole initie la création d'un observatoire des dynamiques métropolitaines. Construit en partenariat avec les agences d'urbanisme et les acteurs spécialisés du territoire, celui-ci suivra au plus près les évolutions territoriales à partir d'indicateurs stratégiques, que cela soit en temps de crise et dans un contexte post-crise. Outil d'aide à la décision, il doit permettre d'orienter les actions de rééquilibrage territorial dont la nécessité est mise en exergue en ces temps de crise sanitaire.

Cet observatoire intégrera des indicateurs de développement économique, de l'immobilier, du logement, mais également des indicateurs environnementaux et d'impact sur la santé (exposition au bruit, qualité de l'air, risque canicule renforcé par les îlots de chaleur urbains (ICU), courbes d'épidémie...).

La démarche a pour vocation d'agréger l'ensemble des observatoires métropolitains en construction (observatoire de l'impact d'IMGP sur les dynamiques territoriales...). Une réflexion sur l'usage de ces données sera engagée avec les partenaires institutionnels et privés du territoire. Cette réflexion partenariale permettra de préfigurer la mise en place de l'open data métropolitain, clairement identifié comme un enjeu pour l'action métropolitaine de l'après-crise.

2. Se doter d'un Plan métropolitain de santé et de résilience

Le diagnostic du SCoT montre que si la Métropole est globalement bien équipée en matière de lieux d'accueil de santé, ceux-ci sont répartis de manière déséquilibrée sur le territoire métropolitain, avec des zones de fragilité très importantes.

Ce constat s'ajoute à une disparité de l'offre de proximité en médecins : ainsi, alors que Paris et les Hauts-de-Seine disposent de 11,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis sont respectivement à 7,1 et 7,4 (chiffres ARS IdF 2018).

Les importantes mutations urbaines induites par l'arrivée de Grand Paris Express, l'émergence d'une soixantaine de nouveaux quartiers de gares notamment, mais également les JOP de Paris 2024, vont emporter des effets indéniables sur les conditions de vie et sociales, le bien être des habitants et usagers de la Métropole, l'accès aux soins et le cadre environnemental.

Le SCoT constitue donc un levier d'action opportun pour anticiper et prévoir les outils nécessaires à la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès à la prévention et à la santé.

En outre, la Métropole a déjà mis la prévention et la santé au cœur de plusieurs de ses politiques publiques : PCAEM, ZFE, PPBE, nature en Ville...

Enfin, la pandémie actuelle montre un fort besoin de mutualisation et de mise en cohérence des actions des collectivités territoriales en matière notamment de logistique d'urgence.

La Métropole s'engage ainsi dans la construction dans un cadre partenarial, d'un Plan Métropolitain de Santé et de Résilience sous la forme d'un accord-cadre et d'un plan d'actions transversal.

Une première étape consistera à établir un état des lieux de l'offre de soins, des problématiques de santé, des besoins non remplis des 131 communes.



Quelques orientations sont présentées ci-après selon 2 axes majeurs que constituent la réduction des inégalités et la prévention :

2.1 La réduction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins

- a) Amélioration des parcours de soin ou de réponse aux besoins de proximité des usagers : créer et soutenir un label « réseau métropolitain de lieux d'accueils de santé polyvalents ». La Métropole souhaite favoriser un maillage territorial équilibré d'établissements de santé de proximité et porter une attention particulière aux secteurs en carence afin de lutter contre les inégalités d'accès aux soins.
- b) Promouvoir le développement et les usages de la télémédecine, comme maillon devenu indispensable du système de soins. Le nombre de téléconsultations a augmenté considérablement depuis le mois de mars 2020. Les téléconsultations se sont révélées adaptées au contexte de crise sanitaire impliquant une distanciation sociale. La Métropole du Grand Paris soutiendra ce modèle complémentaire à la médecine de proximité, ainsi que les solutions innovantes favorisant l'accès au soin (cabines médicales connectées...).
- c) Réduction des expositions du territoire aux nuisances et pollutions environnementales : créer un bonus financier « Santé environnementale » pour les opérations et actions accompagnées par la Métropole.
- d) Le logement étant un déterminant majeur de la santé, **adopter un volet «** *Habitat et Santé* » dans le futur **PMHH avec un programme d'actions** qui pourra notamment concerner :
 - le déploiement en lien avec l'ARS, du dispositif « Un Chez Soi D'Abord », déclinaison du « Logement d'abord », qui s'adresse aux personnes à la rue souffrant de graves troubles psychiques en leur proposant une orientation directe depuis la rue vers un logement ordinaire diffus, tout leur assurant un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire médico-sociale.
 - L'augmentation du nombre de places en structures spécialisées pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, via la création de nouvelles structures dédiées aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, en lien avec le projet régional de santé de l'ARS et notamment les orientations sur l'habitat inclusif.
 - Le financement d'une étude métropolitaine sur la précarité énergétique, en lien étroit avec les acteurs du territoire intervenant sur les questions de lutte contre la précarité énergétique. Les conditions de logement des ménages liées aux caractéristiques bâties de leurs habitations (humidité, moisissures, inconfort thermique, mauvaise qualité de l'étanchéité à l'air) peuvent en effet avoir des conséquences importantes sur leur santé et témoignent d'inégalités fortes dans ce domaine. Néanmoins, il n'existe à ce jour pas d'étude exhaustive permettant d'appréhender précisément ce phénomène pour pouvoir agir efficacement dans la réduction de ces inégalités.
- e) Prévoir des logements pour le personnel soignant, dans les opérations d'aménagement et futurs quartiers de gares du GPE, afin de le rapprocher de son lieu de travail.

Le PMHH pourra en outre proposer l'articulation des besoins des personnels soignants de l'AP-HP avec les projets de création de logements du territoire, dont les logements sociaux et les logements intermédiaires, et faire valoir ces besoins dans le parc existant dans le cadre des conférences intercommunale du logement et des conventions intercommunales d'attribution.



2.2 La prévention et la santé au cœur des politiques publiques métropolitaines

60 à 70 % de l'état de santé d'un individu serait potentiellement impacté par les caractéristiques de son cadre de vie (environnements socio-économique, urbain et milieux naturels).

- f) Adhérer au réseau Villes Santé de l'OMS: programme international élaboré pour concrétiser la stratégie de la santé pour tous et décliné à un niveau local via le réseau des villes-santé en Europe et dans le monde entier.
- g) Créer un évènement annuel à l'échelle métropolitaine et renforcer la prévention par l'éducation au développement durable et à la santé, accentuer les opérations de communication/éducation sur les politiques métropolitains favorisant la santé environnementale.
- h) Mettre en œuvre des évaluations d'impact sur la santé (EIS) sur le territoire métropolitain. Lors du processus d'élaboration d'un projet ou d'une politique, la démarche d'EIS aide à la décision. Celle-ci a pour objet d'identifier, à l'aide d'informations scientifiques et contextuelles, les éléments qui pourraient avoir des effets favorables ou défavorables sur la santé de la population et des sous-groupes qui la composent et en particulier les plus vulnérables.
- i) Soutenir une approche globale de la santé dans l'urbanisme, « l'urbanisme favorable à la santé».

3. Promouvoir la sécurité alimentaire

- a) Poursuivre et adopter le Plan Alimentation Durable Métropolitain. La Métropole souhaite se doter d'une stratégie pour orienter le territoire vers un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient, partant du constat d'un très faible ancrage territorial de l'alimentation et du rôle clé de l'alimentation sur l'environnement et la santé. La Métropole s'engage ainsi à accélérer la réalisation du Plan Alimentation Durable Métropolitain, objet d'une délibération du Conseil Métropolitain en date du 11 octobre 2019, et à y inscrire le retour d'expérience de la crise sanitaire et de la période de confinement.
- b) Soutenir la production agricole métropolitaine et favoriser l'alimentation en circuit court :
 - Conventionner avec la Chambre d'agriculture pour soutenir le développement d'une agriculture métropolitaine, respectueuse de l'environnement.
 - Développer les partenariats avec les principaux représentants agricoles du territoire: Groupement des agriculteurs bio lle-de-France, Jeunes agriculteurs, Association française d'agriculture urbaine professionnelle, etc. pour soutenir les acteurs agricoles et développer l'agriculture durable sur le territoire.
 - Initier une réflexion avec le MIN de Rungis pour développer le *Carreau des Producteurs* d'Ile-de-France.
 - Conventionner avec la SAFER pour identifier le foncier disponible et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.
 - O Soutenir financièrement les projets des collectivités en matière d'alimentation et d'agriculture durables, notamment par le FIM.



- Contractualiser avec les territoires voisins, afin de structurer des filières de proximité et développer l'autonomie alimentaire de la Métropole.
- o Soutenir le développement de l'agriculture urbaine maraîchère individuelle et en jardins collectifs.
- c) Accompagner les communes dans leurs politiques d'achats alimentaires durables et dans la réduction de l'impact environnemental de la restauration collective des écoles maternelles et élémentaires.
 - Elaborer un diagnostic métropolitain sur la restauration collective pour améliorer la connaissance de tous les acteurs du territoire sur le sujet.
 - Assumer un rôle de coordinateur de la stratégie alimentaire de la restauration collective sur le territoire métropolitain.
 - Lancer des programmes de recherche-action, notamment pour développer des outils locaux de transformation et de distribution.
 - o Conventionner avec le Syctom pour accompagner les collectivités dans leurs démarches de valorisation des biodéchets.

AXE 2: REVIVIFIER LE TISSU ECONOMIQUE ET CULTUREL DE PROXIMITE

1. Soutenir l'économie et la culture de proximité

La Métropole apporte son soutien à l'économie de proximité au service du vivre-ensemble. Le secteur de la culture (librairies, cinémas, cafés, salles de concert, lieux culturels, etc.) aura particulièrement souffert lors de cette crise et participe pleinement de cette économie de proximité.

Le renforcement d'une économie de proximité, fondée sur des mobilités et des circuits plus courts des personnes et de marchandises, répond également à l'enjeu de transition de la métropole vers un territoire plus durable, écologique, résilient et équilibré. L'action de la Métropole visera donc à accompagner et accélérer la mutation de cette économie au service de ses habitants.

Ces actions seront conçues et développées en partenariat, notamment avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'industrie, la SEMAEST, la Banque des Territoires, ainsi qu'avec la DRAC Ile-de-France.

- a) Lancer une nouvelle édition du programme « Centre-Ville Vivant » selon les orientations suivantes :
 - analyser au préalable avec la Banque des Territoires et les autres partenaires du programme, le retour d'expérience de la première édition, afin d'améliorer les modalités d'intervention. Le dimensionnement du fonds métropolitain dédié, le FIMACS, sera également réétudié;
 - o étendre les fonctions prises en compte dans les projets aux secteurs de l'artisanat et de la culture ;
 - o renforcer la mise en réseau et le partage d'expérience des communes ;
 - o renforcer le programme de formation des communes ;
 - o concrétiser le projet d'Observatoire de la vitalité des Centres-Villes.
- b) **Entrer au capital de la SEMAEST** pour en faire un véritable outil au service de l'ensemble du territoire métropolitain. Des études seront engagées en lien avec la SEMAEST à cette fin.



c) Déployer le dispositif « *Mes commerces à domicile* » dans les communes de la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France.

Le dispositif « *Mes commerces à domicile* » est une cartographie dynamique de référencement et d'informations ciblant les commerçants en capacité de livrer et d'assurer la vente à emporter. Les commerces précisent sur la plateforme web les modalités des services proposés aux clients (drive, livraison à domicile, points de collecte, de vente au comptoir et de dépannage d'urgence).

L'objectif de ce dispositif est triple : soutenir les commerces particulièrement touchés par les restrictions d'activité, et particulièrement les café-restaurants ; informer les consommateurs qui cherchent des solutions de livraison à domicile afin de limiter les risques liés aux déplacements ; proposer une solution simple clé en main aux communes, afin de valoriser sur différents canaux de communication les commerces de proximité susceptibles de vendre des produits à emporter et de les livrer.

d) Accompagner les managers de ville et chargés de mission commerce des communes de la Métropole du Grand Paris, avec le développement d'une plateforme partenariale du commerce.

Durant la crise sanitaire, les comportements d'achat des consommateurs ont fortement évolué. Les contraintes de déplacement ont recentré les dépenses sur l'alimentaire et la fréquentation des commerces de quartier. Elles ont également favorisé l'utilisation de services en ligne (livraison, click and collect ...) et l'émergence de circuits courts. Dans le même temps, les réglementations et les pratiques de vente évoluent très rapidement.

Dans ce contexte, les villes, et notamment les managers de centre-ville et chargés de mission commerce devront non seulement être en mesure de répondre aux nouveaux besoins, mais ils devront également pouvoir mettre en place ou appuyer une stratégie de rebond commercial aux effets à court et moyen termes. Un acteur seul peut difficilement agir efficacement et de façon durable. Une stratégie de regroupement des acteurs et de professionnalisation s'avère donc nécessaire.

En partenariat avec la CCI, la Métropole du Grand Paris propose d'accompagner les managers de centreville/chargés de mission dans la phase de déconfinement progressif et la mise en place d'une stratégie de rebond. Les actions seront dématérialisées durant le temps nécessaire à la reprise. La constitution de ce réseau favorisera les échanges de retours d'expériences et la coordination des initiatives.

- Créer en partenariat avec la CCI Île-de-France, une « plateforme partenariale du commerce », outil dématérialisé de dialogue entre les réseaux des CCI, des villes, des commerçants et consommateurs.
- Faciliter le codéveloppement entre managers/chargés de mission commerce pour les aider à mettre en place de nouveaux types d'actions sur leurs territoires.
- Accompagner les managers/chargés de mission commerce à la mise en place d'actions visant à développer la digitalisation des commerces.
- o Professionnaliser les démarches de restructuration commerciale par une politique active d'attractivité territoriale.
- Organiser des sessions de formation/d'informations sur des thématiques liées à la stratégie de rebond : attractivité territoriale, professionnalisation des commerçants, utilisation des outils de réglementation de l'urbanisme commercial, valorisation des locaux vides.
- o Mettre à disposition des informations et des analyses réglementaires.



e) Soutenir la conception et la construction du pôle culturel et économique des Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil aux côtés de l'EPCC. La Métropole s'investit au sein de l'EPCC « Ateliers Médicis » dans le copilotage d'un projet emblématique pour le territoire : la construction des nouveaux bâtiments des Ateliers Médicis au cœur de Clichy-Montfermeil, qui comportera en son sein un projet culturel de rayonnement international, mais qui sera plus largement un pôle économique en cœur de ville (industries culturelles et créatives, ESS, innovation, artisanat, etc.). Un travail en commun sur le projet a d'ores et déjà été amorcé avec l'équipe de l'EPCC et 500 000 € ont été alloués au projet. Dans le cadre du présent plan, la Métropole s'engage à accompagner l'équipe de l'EPCC dans l'élaboration du projet : d'une part en contribuant à la programmation du pôle culturel et économique, et d'autre part, en apportant un soutien à la consultation de maîtrise d'œuvre.

2. Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire à travers la commande publique

La Métropole souhaite spécifiquement soutenir l'Economie Sociale et Solidaire, pour les raisons suivantes :

- L'ESS représente environ 7 % du PIB, et ses entreprises et ses travailleurs sont particulièrement vulnérables dans cette crise.
- Les entreprises de l'ESS sont fortement présentes dans des domaines stratégiques pour la Métropole : BTP (par exemple déconstruction), aménagement des espaces naturels, économie circulaire, logistique, culture, etc.
- Cette action participe du rééquilibrage territorial car les entreprises de l'ESS sont plus nombreuses dans les territoires les moins privilégiés de la Métropole.
- La Métropole est déjà active dans le domaine de l'ESS (notamment dans l'économie circulaire) et bénéficie d'outils, de partenaires (Les Canaux, la CRESS, ainsi que ses partenaires de l'économie circulaire, l'INEC, Obsar, Orée, etc.) et de moyens opérationnels mobilisables rapidement.
- La commande publique a un poids économique important dans le chiffre d'affaire de l'ESS.

L'objectif du projet est ambitieux : atteindre une moyenne de 15% des dépenses réalisées et co-financées par la Métropole (notamment via ses différents fonds) bénéficiant directement ou indirectement à des entreprises de l'ESS.

Les différents leviers d'intervention du projet seraient les suivants :

- a) Mobiliser les acteurs publics de la Métropole et les acteurs de l'ESS autour d'un programme et d'objectifs communs (Les Canaux, la CRESS, la SOLIDEO, la Société du Grand Paris, etc.)
- b) Conduire un programme de sensibilisation et de formation des acheteurs publics, et proposer un accompagnement individualisé des projets d'achat publics pour maximiser la part des marchés consacrée à l'ESS: accompagnement technique des acheteurs, sourcing des fournisseurs ESS.
- c) Consacrer une part des investissements et achats de la Métropole à l'ESS, notamment à travers IMGP et les opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain : d'une part en évaluant systématiquement ses projets sous l'angle de leur impact sur l'ESS (en s'appuyant notamment sur une méthodologie développée par Les Canaux) et d'autre part, en se donnant des objectifs ambitieux en la matière.
- d) Se doter d'outils de mesure d'impact.



3. Soutenir les jeunes entreprises innovantes en difficulté incubées dans une structure publique, en partenariat avec Paris&Co

Accompagner les jeunes entreprises innovantes du territoire métropolitain à traverser la crise économique est un enjeu particulièrement important : d'une part notre territoire doit conserver sa capacité d'innovation (en particulier numérique, comme le montre l'accélération actuelle de la transition numérique liée à la crise) et d'autre part ces entreprises ont par construction un fort potentiel de création d'emplois sur le territoire à moyen terme, et il est essentiel de préserver ce potentiel.

La Métropole et Paris & Co proposent ainsi un programme d'accompagnement des startups métropolitaines en situation difficile, incubées dans une structure publique (incubateur public, université, recherche, etc.). Ce programme viendra donc aussi en soutien aux incubateurs publics localisés dans les communes de la Métropole.

On estime à presque 2000 le nombre de startups concernées dans environ 100 incubateurs sur le territoire de la Métropole *hors Paris*. 750 startups sont en situation de risque et environ 200 en situation de risque élevé : le programme s'adresse à ces entreprises.

Le soutien apporté par le programme prendra en compte les prérequis suivants :

- Se coordonner avec les initiatives existantes proposant aux startups des informations sur les aides publiques.
 De nombreuses organisations (France Digitale, France Biotech, French Tech Central, mais aussi des communes, etc.) proposent déjà des informations sur différents supports (sites web, réseaux sociaux, webinaires, office hours).
- S'appuyer sur l'incubateur local pour l'accompagnement de proximité, condition indispensable.

Une task-force sera ainsi mise en place par Paris & Co pour accompagner ces startups selon des critères qui seront définis. L'incubateur local et l'entreprise pourront solliciter un accompagnement « expert » complémentaire réalisé par Paris & Co : accès à des experts métiers pointus, accès à des mentors, contacts privilégiés dans des grandes entreprises et des administrations, etc.

AXE 3 : ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES

- 1. Soutenir le développement de l'intermodalité, des mobilités douces et durables sur le territoire métropolitain
- a) Organiser une conférence visant à promouvoir les mobilités douces et à coordonner les différentes initiatives sur le territoire.
- **b)** Adopter un Plan vélo métropolitain réalisant la jonction de tous les plans vélo coexistant sur le territoire et permettant d'identifier les continuités cyclables à prioriser.
 - o Ce schéma directeur comprendra un plan de financement des aménagements métropolitains et des coupures urbaines. 10M€ y seront affectés dès 2020.
 - o Il sera complété par un référentiel des aménagements cyclables structurants, cahier des charges partagé avec les aménageurs pour garantir un niveau de qualité et de sécurité des aménagements.



- Il permettra également la définition et la coordination d'une signalétique commune des aménagements.
- c) Etendre le Vélib', avec la création de 100 nouvelles stations d'ici 2022, dont l'implantation serait privilégiée le long des principaux axes structurants et à proximité des transports en commun. La Métropole financera l'investissement majoré de la première année.
- d) Adhérer au Club des Villes et territoires cyclables.
- e) Promouvoir un « *urbanisme tactique* » favorisant l'appropriation ponctuelle et réversible des espaces urbains et soutenir les actions consacrant les espaces publics en transition à la mobilité douce.
 - La Métropole assurera un rôle d'accompagnement des communes et gestionnaires pour la réalisation des pistes cyclables temporaires.
 - La Métropole assurera également la promotion de ces initiatives à travers des actions de valorisation.
- f) Fédérer et accompagner le développement d'un réseau de réparation de vélos à l'échelle métropolitaine, à travers le lancement d'un appel à projets pour une offre de service adaptée aux nouveaux besoins de la population (services de réparation fixes et mobiles...).
- g) Déployer d'ici 2022, 3 000 bornes de recharge électriques sur tout le territoire métropolitain, dans le cadre d'un appel à initiatives privées. Les premières stations seront déployées à l'été 2020 pour les artisans, commerçants et les particuliers. En complément, le déploiement des stations d'avitaillement sera également encouragé.
 - 2. Mobiliser les entreprises et acteurs du transport de marchandises pour la mise en œuvre d'un plan commun de diminution drastique des émissions de polluants atmosphériques.

Cette action vise à accélérer la mutation des secteurs du transport de marchandises et des transports professionnels sur le territoire de la Métropole, afin d'atteindre les objectifs de réduction d'émission de polluants atmosphériques, en complément des actions visant les autres secteurs d'émission.

Le secteur de la logistique et du transport de marchandises aura été fortement touché par la crise, en même temps qu'il bénéficie d'une visibilité inédite en tant qu'infrastructure fondamentale de notre économie.

La mise en place de la ZFE métropolitaine est à ce titre une opportunité unique pour stimuler une réorganisation de l'écosystème du transport de marchandises sur le territoire métropolitain, afin de limiter les nuisances tout en maintenant la qualité de service et soutenant le dynamisme économique du secteur.

Il s'agit donc par ce projet de réorienter le *Pacte pour une logistique métropolitaine* vers l'objectif de réduction de la pollution atmosphérique et d'utiliser la mise en place de la ZFE comme levier d'action pour inciter et accompagner les acteurs publics et privés à s'engager dans la transition dans un calendrier ambitieux. Les composantes de ce projet, qui devra être mené sur le long terme, seront les suivantes :

a) Susciter et animer la mobilisation des acteurs publics et des entreprises du territoire pour bâtir un plan de réduction des émissions dues aux transports professionnels.

Les acteurs publics utiliseront les outils réglementaires dont ils disposent : la mise en place de la ZFE au premier chef, mais aussi l'évolution de règlement de livraison et de voirie, l'aménagement de l'espace public, pour mieux organiser la livraison de marchandises.



- b) Etudier l'opportunité de renforcer les liens avec SOGARIS, société foncière spécialisée dans la logistique des derniers kilomètres.
- c) Conduire une réflexion sur la mise en place d'outils financiers métropolitains dédiés au financement de la transition écologique. Ces outils pourront être co-construits avec des partenaires comme l'ADEME et la Banque des Territoires. Un travail de réflexion conjoint avec l'écosystème financier métropolitain sera mené sur le financement et le modèle économique de cette transition.
 - 3. Promouvoir le développement des énergies renouvelables et de récupération

La Métropole du Grand Paris porte l'ambition d'une Métropole à énergie positive à l'horizon 2040. Les enseignements tirés de la crise sanitaire la confortent dans cette ambition. Le plan de relance métropolitain doit donner l'opportunité d'accélérer cette trajectoire.

- a) Adopter le Schéma directeur métropolitain des énergies, qui doit permettre de réaliser un état des lieux des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire et d'évaluer leur potentiel de développement.
- b) Accompagner les projets locaux de solarisation du patrimoine immobilier public, en favorisant le déploiement de panneaux photovoltaïques par le lancement d'un appel à initiative privée sur le territoire métropolitain. Celui-ci sera mis au point en partenariat avec l'Ademe et la Banque des Territoires.
 - 4. Soutenir la filière du végétal et du paysage

La crise sanitaire interroge les modes de développement urbain : les difficultés inhérentes aux ville densément peuplées à faire respecter la distanciation sociale illustrent les limites de ce modèle. En temps de confinement, les espaces extérieurs (jardins, terrasses, balcons) sont largement plébiscités. En outre, la nature en ville permet de prévenir les effets du réchauffement climatique : îlots de fraicheur, trames vertes accompagnant les nouvelles voies piétonnes et cyclables, plantation d'alignements d'arbres le long des voiries, création de parcs ou forêts urbaines. L'arbre est à cet égard le climatiseur naturel le plus efficace.

La filière du végétal, qui rassemble les professionnels de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, représente en France 170 000 emplois, pour un chiffre d'affaires annuel estimé à 14 milliards d'euros. 70% des ventes de végétaux sont réalisées entre mars et juin. La perte de chiffre d'affaires, au mois de mars, était estimée à -86%.

Afin de soutenir la filière économique du végétal, la Métropole du Grand Paris engage les actions suivantes :

- a) Conventionner avec l'association interprofessionnelle Val'hor pour apporter le soutien le plus adapté aux producteurs d'arbres sur le territoire métropolitain. Une anticipation des commandes d'arbres destinés à être plantés sur les espaces publics métropolitains pourra être envisagée afin de soutenir la trésorerie de la filière.
- b) Promouvoir dans les projets d'aménagement urbain, les infrastructures vertes et la création d'îlots de fraicheur; ces espaces offrant à la population des lieux ombragés et végétalisés, pérennes ou temporaires, dont l'agencement permet de respecter les mesures de distanciation sociale.



AXE 4: SOUTENIR LE SECTEUR DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION

- 1. Soutenir la rénovation énergétique des logements
- a) Organiser la montée en puissance du dispositif PREP de rénovation énergétique des pavillons. La phase de mise au point de l'expérimentation du programme de rénovation énergétique performante des zone pavillonnaires (PREP) est en cours de montage pour une mise en œuvre à l'automne prochain à Montfermeil et Sceaux. L'extension à d'autres communes a été proposée lors du G 142 du 5 mars dernier. La Métropole souhaite soutenir la montée en puissance du dispositif PREP par :
 - L'extension par la Métropole aux zones pavillonnaires de sa proposition de prise en charge des audits globaux destinés à favoriser des travaux de rénovation énergétique pertinents, afin de lever ce premier verrou à la réalisation de travaux, au même titre que pour les copropriétés.
 - L'extension de l'expérimentation aujourd'hui ciblée sur Sceaux et Montfermeil, aux groupes de communes intéressées.
 - la constitution par territoires pertinents d'action, de groupements d'entreprises à même de répondre aux besoins de travaux suscités.
 - la constitution d'un pool de banques susceptibles de répondre à la demande de financements nécessaires aux travaux.
- b) Elargir le dispositif de financement des audits énergétiques des copropriétés en accompagnant le démarrage des travaux. Pour contribuer à la relance économique du territoire métropolitain, la Métropole élargit le financement des audits énergétiques des copropriétés de son territoire. L'objectif est d'amener les copropriétés ayant bénéficié de l'aide financière de la Métropole pour la réalisation d'un audit global, à poursuivre leur démarche par la réalisation de travaux. La Métropole propose également un dispositif d'accompagnement des syndicats de copropriétés et de leurs instances de décision, conseils syndicaux et assemblées générales :
 - pour présenter les résultats de l'audit,
 - déterminer le programme de travaux nécessaires,
 - consulter les entreprises (demandes et lecture des devis).

La Métropole passera à cet effet un marché d'AMO dédié à cet accompagnement.

2. Soutenir la rénovation énergétique du patrimoine public

Cette action de soutien concerne l'ensemble des bâtiments communaux, y compris le patrimoine culturel.

- a) Financer les audits énergétiques du patrimoine public et aider au financement des travaux via une avance remboursable de la Banque des Territoires (intracting). En vue de soutenir le tissu économique local tout en orientant les investissements vers la transition énergétique, la Métropole propose aux communes de les accompagner dans la rénovation énergétique de leur patrimoine public via une prestation d'accompagnement global :
 - Le financement par la Métropole à hauteur de 50% d'une prestation d'audit énergétique, avec la possibilité pour les communes qui le souhaitent de recourir à un marché lancé par la Métropole, lequel couvrirait les prestations suivantes :
 - La réalisation de l'audit du bâtiment,
 - Un appui à la rédaction du marché de travaux,



- Du conseil en exploitation.
- L'appui au financement des travaux de rénovation du bâti et de renouvellement des équipements énergétiques, via le dispositif d'avance remboursable couvrant 50% des travaux par la CDC (intracting), remboursé par les économies d'énergie réalisées, et dont le taux sera bonifié grâce à l'intervention de la Métropole.
- b) Financer l'ingénierie des projets de rénovation énergétique du patrimoine public en complément des sommes allouées au titre du FIM depuis 2016 (58,9 M€ pour 202 projets). La Métropole engagera avec les communes volontaires, un plan métropolitain de rénovation de l'immobilier public, en allouant pendant 3 ans (soit de juin 2020 à juin 2023) une fraction annuelle et reconductible du Fonds d'Investissement Métropolitain au financement de l'ingénierie technique, administrative et financière de la conception des projets de rénovation énergétique. Cet appui au financement des marchés de maîtrise d'œuvre permettra ainsi d'accélérer les projets. A défaut d'attribution des marchés de travaux dans un délai de 2 ans après l'attribution de la subvention d'études, le porteur de projet sera tenu de rembourser la subvention.

3. Soutenir le secteur de la construction à travers l'aménagement du territoire

Le secteur de l'aménagement, de la construction et de la rénovation urbaine est le premier partenaire économique d'une collectivité dense comme la Métropole, et ce secteur est d'ailleurs bénéficiaire d'une partie importante des ressources d'intervention de la Métropole.

Le secteur de la construction a connu un ralentissement majeur en période de confinement et se trouve en première ligne de la reprise d'activité. Les entreprises du BTP doivent en outre intégrer dans leurs pratiques les enjeux de la transition écologique. L'exigence écologique concerne tout autant la production du secteur (qualité du bâti, en particulier énergétique), que les matériaux et les procédés.

Afin de soutenir les acteurs de cette filière et les accompagner dans la transition écologique, la Métropole du Grand Paris met en œuvre les actions suivantes :

- a) Construire et animer un réseau et des partenariats entre la Métropole et les principaux acteurs métropolitains des filières de la rénovation et de la construction.
- **b)** Mener des études destinées à orienter l'investissement public local. La Métropole portera la maîtrise d'ouvrage d'études en partenariat avec l'Ademe et la Banque des Territoires :
 - un guide de bonnes pratiques pour mettre en œuvre la transition énergétique ;
 - un guide de recommandations pour la conception de l'espace public. La crise impose en effet de réfléchir à de nouvelles conceptions de l'espace public afin qu'en cas de crise, l'accessibilité universelle et les règles sanitaires soient préservées. L'utilisation de l'espace public par les personnes âgées et les personnes vulnérables doit être repensée.
- c) Inscrire des exigences écologiques ambitieuses et vérifiables dans les outils métropolitains de soutien à l'investissement dans le domaine de la construction : FIM, Fonds équipements structurants, Inventons la Métropole, etc., de même que dans les projets d'aménagement et de construction pilotés par la Métropole.



- d) Accélérer et intensifier le programme métropolitain de développement de l'économie circulaire dans le BTP, avec notamment des outils d'incitation financière et des outils d'action sur le foncier à développer autour de la problématique des plateformes. Ce projet est lié également à l'enjeu de la logistique des chantiers.
- e) Relancer l'investissement public local par une nouvelle génération d'opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

Dès cet automne, un appel à manifestation d'intérêts sera initié auprès des communes pour leur proposer la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement (quartiers de gare, berges de Seine et de rivières, friches industrielles, territoires en mutations, grandes réserves foncières, etc...). La Métropole structure son offre de services autour de quatre principes d'action :

- construire des projets urbains innovants permettant une réindustrialisation équilibrée du territoire intégrant des ambitions d'excellence environnementale ;
- proposer de nouvelles conceptions de l'espace public intégrant les dernières normes et préconisations en matière sanitaire : il s'agit de privilégier les outils opérationnels permettant d'aborder l'urbanisme sous l'angle de la santé publique, la qualité de vie, le bien-être et de la réduction des inégalités de santé.
- s'appuyer sur les orientations du SCOT et du PMHH pour définir le programme de l'espace;
- organiser un montage financier et opérationnel soutenu par la CDC et Action Logement.
- f) Financer les études de maîtrise d'œuvre des communes relatives à de nouveaux projets structurants, au travers du fonds dédié. La Métropole apporte un soutien aux opérations structurantes en accélérant leur montage selon trois axes :
 - allouer des crédits d'études de maîtrise d'œuvre à hauteur d'un maximum de 30%, pour les opérations présentées avec un programme des besoins et une étude de faisabilité avant la fin de l'année, sous réserve d'une analyse de l'éligibilité des projets au regard des compétences métropolitaines et du règlement du fonds des équipements structurants ;
 - bonifier le financement des opérations lancées avant la fin de l'année, dès lors que les communes consacrent 25% des marchés et contrats à des PME/TPE ;
 - Proposer des solutions de financement, en partenariat avec la Banque des Territoires.

g) Configurer un IMGP3 de relance de l'économie locale.

IMGP 3 retiendra parmi ses thématiques, la réintroduction des activités productives en zone dense (logistique, artisanat...), afin de rapprocher les lieux de production et de consommation de certains biens au sein du territoire métropolitain. Cette action participe d'un plan de « réindustrialisation » du territoire métropolitain.

Par ailleurs, le cahier des charges rédigé à destination des promoteurs comportera des clauses visant à favoriser la relance de l'économie et des filières locales et les circuits courts (choix de provenance des matériaux, choix des entreprises et des futurs exploitants ...).



AXE 5: LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMERIQUE

La crise a accéléré la transition numérique de la vie sociale : travailler, se soigner, se former, etc. Cette accélération doit être accompagnée et maitrisée par l'action publique sur au moins deux enjeux :

- **L'inclusion numérique**, notamment en milieu professionnel : en effet, l'accélération ne doit pas renforcer les inégalités en général et en particulier dans le monde professionnel.
- La maitrise énergétique du numérique : on sait que le numérique est l'un des secteurs dont le coût énergétique continue de croitre le plus.

Pour répondre à ce enjeux la Métropole déploiera un ensemble de projets ciblant trois types de publics :

- 1. Les publics fragiles
- a) Poursuivre et renforcer le financement via le « Pass numérique » de la formation des publics fragiles.
- b) Poursuivre le travail prospectif initié avec nos partenaires du Hub Francil'IN, sur la question du déploiement de lieux de proximité de « médiation numérique », par exemple en pied d'immeuble du parc social.
- c) Déployer un maillage métropolitain de ressourceries de recyclage de matériel informatique visant à remettre le matériel en état au bénéfice des populations les plus démunies. Dans un contexte de montée en puissance des démarches en ligne et à distance, ce dispositif participe de la résorption des fractures numériques.
- d) Equiper en matériel informatique les structures accueillant les publics les plus précaires pour faciliter l'accès aux droits et la continuité pédagogique. Une contribution à la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS IDF) permettra à cet égard d'acquérir du matériel pour équiper les personnes hébergées.
- 2. Les agents des collectivités
- e) Mettre en place un programme de formation au numérique des agents publics de la Métropole et des communes, en lien avec le CNFPT et en articulation avec le réseau métropolitain des Explorateurs du numérique.
- f) Promouvoir la sobriété énergétique du numérique. Ce travail pourrait rapidement être amplifié à destination des communes de la Métropole, mais aussi d'acteurs économiques de proximité, en lien avec la CCI et la CRMA, ainsi que l'ADEME : élaboration et promotion de bonnes pratiques, financement d'audits énergétiques ou d'outils d'auto-diagnostic, etc



- 3. Les acteurs de l'économie et de la culture de proximité
- g) Mettre en place un programme de sensibilisation dédié aux commerçants et artisans, notamment par le développement des services de la « *La Boutique connectée* » :

En partenariat avec la CCI, les services de *La Boutiques connectée* seront déployés dans les villes et les Quartiers Politiques de la Ville de la Métropole du Grand Paris.

Les services de *La Boutique connectée* virtuelle, expérience immersive de découverte de solutions numériques innovantes destinées aux commerces de proximité, seront proposés à l'ensemble des communes.

Dans les Quartiers de la Politique de la Ville, le déploiement de *La Boutique connectée* pourra être proposé sous forme de boutiques éphémères, en lien avec les bailleurs sociaux.